



Rubrique: Poursuites pour dettes

Sous-rubrique: Commandement de payer

Date de publication: SHAB 04.09.2020

Publications supplémentaires: KABGE 04.09.2020

Numéro de publication: SB02-0000021053

Entité de publication

Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications, Rue du Stand 46, 1204 Genève

Commandement de payer KC Engineering and Financial Services SA

Débiteurs:

KC Engineering and Financial Services SA

Soit pour elle: Ansari Mohammadreza

Route de Malagnou 6, 1208 Genève

Créanciers:

Homayoun HESHMATI

Place Cendrillon 3, 78280 Guyancourt

Pays: France

Type de poursuite pour dettes:

Procédure ordinaire

Numéro du commandement de payer:

20 152730 H

Créances:

CHF 6111.97

JUGEMENT DU TRIBUNAL DES PRUD'HOMMES DU 23 JANVIER 2020 - JTPH/24/2020; Réf C/9449/2019 4 OS, condamnant; KC ENGINEERING AND FINANCIAL SERVICES SA; à payer à; Homayoun HESHMATI; la somme net de EUR 5'678.16 (cinq mille six cent septante-huit euros et seize centimes). Taux de change en janvier 2020 : 1 EUR = 1.0764 FRANCS (source : Banque Nationale Suisse)

Coûts supplémentaires:

Frais de poursuite hors coûts de publication

Motif de la créance:

Voir créances ci-dessus

Remarques juridiques:

Le débiteur est sommé de payer au créancier dans les vingt jours les sommes indiquées. Si le débiteur entend contester tout ou partie de la dette ou le droit du créancier d'exercer des poursuites, il doit le déclarer verbalement ou par écrit (former opposition) auprès du point de contact dans les dix jours à compter de la notification du commandement de payer. S'il ne conteste qu'une partie des créances, le montant de celles-ci doit être indiqué précisément, faute de quoi la dette entière est réputée contestée. Si le débiteur n'obtempère pas à la sommation de payer, le créancier pourra requérir la continuation de la poursuite.
Publication selon l'art. 69 LP.

Point de contact:

Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications
Rue du Stand 46
1204 Genève